

# LA RIPOSTE

Bulletin  
de liaison  
de l'ADDS-QM



Jun 2017

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

## RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

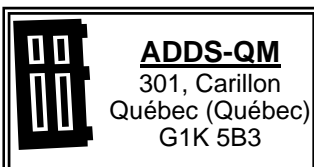
NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !

## BONNES VACANCES!



## Sommaire

<b>L'accessibilité est de plus en plus ressermée</b> par Jean Cazes	P. 2, 3
<b>Info-Loi</b> par Christian Loupret	P. 4
<b>Aide sociale : Québec a sous-estimé l'impact des coupes</b> par Tommy Chouinard	P. 5, 6
<b>Reconsidérez votre loi, mr. Blais</b> par plus de 573 professionnels de la santé	P. 6, 7
<b>Augmentation du salaire minimum</b> par Mélanie Gauvin et Virginie Larivière	P. 8
<b>Vivre avec le salaire minimum: la parole est aux travailleurEs</b> par le Collectif pour un Québec sans pauvreté	P. 9
<b>Quiz sur les paradis fiscaux</b> par ATTAC Québec	P. 10 et 13
<b>Vive la semaine de la dignité</b> par Monique Toutant	P. 11
<b>Nouvelle de dernière minute concernant la réglementation du PL70</b>	P. 12
<b>Nouvelle de la militance</b> par Véronique Salmon	P. 14, 15
<b>Calendrier</b>	P. 16



418-525-4983



[www.addsqm.org](http://www.addsqm.org)



[info@addsqm.org](mailto:info@addsqm.org)



« L'accessibilité est de plus en plus resserrée » - Christian Loupret

Par Jean Cazes

**Christian Loupret a joint l'ADDS QM il y a plus de 20 ans. Il est entre autres responsable du Dépannage téléphonique. Il anime aussi l'Atelier Droit Aide Sociale. Le militant salarié nous confie ses réflexions concernant l'évolution de la Sécurité du revenu dont l'accès est rendu beaucoup plus difficile à obtenir pour ceux et celles qui en ont besoin.**

### **D'abord, Christian, tu peux nous raconter tes débuts à l'ADDS QM ?**

Au printemps 1996, j'ai débuté comme bénévole à l'ADDS QM en commençant tout de suite au Dépannage téléphonique, les jeudis. On appelait ça alors le « Dépanneur 37 », en référence au numéro de la **loi sur la sécurité du revenu** de l'époque. Les mois suivants, j'ai pris de l'expérience en m'impliquant davantage à l'ADDS QM.

Un jour, Jean-Yves Desgagnés, un militant très engagé, m'a demandé de faire une présentation à la **commission parlementaire portant sur la réforme de l'aide sociale**. Cette réforme était d'actualité, et on travaillait fort à l'ADDS QM pour que la défense collective des droits sociaux soit reconnue par l'État québécois. C'est comme ça qu'en février 1998, je suis devenu employé à temps plein, toujours pour le Dépannage téléphonique.

Depuis, l'ADDS QM reçoit peut-être autant d'appels qu'en 1996 de gens inquiets qui veulent s'informer sur leurs droits, soit environ 1 200 par an. Pourtant, à Québec, il y a peut-être aujourd'hui deux fois moins de monde sur l'aide sociale qu'il y a 20 ans, parce qu'on dit que c'est le plein emploi.

### **Pourquoi l'ADDS QM reçoit-elle toujours autant d'appels ?**

C'est surtout parce que les gens sont mal informés et que l'accessibilité est de plus en plus resserrée. Aujourd'hui, c'est devenu vraiment compliqué, demander de l'aide sociale ! À l'ADDS QM, on a les trois volumes de plusieurs centaines de pages qui expliquent la loi, et ça prend du temps, comprendre les articles. J'ai travaillé au début avec une avocate d'expérience, Patricia Claude, et même elle devait souvent faire des recherches !

Au fil des témoignages, je me suis rendu compte que les gens ne peuvent plus rencontrer leur agent, que leur dossier est vite refermé, qu'il leur est de plus en plus difficile d'obtenir de l'information. Trop souvent, les centres de communication avec la clientèle ne sont pas accessibles.

Je viens d'écrire un texte dans **La Riposte de juin** concernant une demande de contrainte sévère : une personne a longtemps été privée de près de 200 \$ par mois justement parce qu'elle a été mal informée. Avant, le ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale ajoutait de l'information avec le chèque informant par exemple qu'une personne seule ne peut garder plus de 1500 \$ à la fin de chaque mois, sinon l'excédent est « coupé ». Je parlerai de cet autre cas dans la **Riposte de septembre**. Disons qu'en 20 ans, j'en ai vu de toutes les sortes...

Aussi, on constate qu'il y a davantage d'erreurs dans les dossiers parce qu'il y a moins d'employés en poste dans les services du ministère. Les conséquences de tout ça peuvent être graves : des gens attendent un mois, deux mois une réponse, et ils se ramassent dans la rue !

### Avec ton expérience de militant, quelle solution suggères-tu pour améliorer tout ça ?

Idéalement, il faudrait que les gens puissent compter sur un « minimum » sans toujours quémander et passer par un dédale administratif qui n'en finit plus ! Le revenu universel pour couvrir l'essentiel des besoins de base, depuis longtemps revendiqué par les groupes collectifs de défense de droits, pourrait vraiment simplifier les choses. Je pense que 1000 \$ par mois permettrait à bien des citoyens de faire ce qu'ils aiment, même si ce n'est pas vu comme du travail « rentable », et ils pourraient se réaliser en fonction de leurs talents.

On a commencé en Ontario un programme pilote de revenu universel, et ça s'est déjà fait ailleurs. Mais pendant ce temps, au Québec, la réglementation de la **loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration à l'emploi** (PL70) va sortir cet automne. Et si ça sort comme prévu, je pense que ce sera la fin de l'aide sociale comme on la connaît. Par exemple, pour le primo demandeur (c'est-à-dire les premiers demandeurs à vie) le montant de base sera de 404 \$ en cas de refus de participer à des mesures, si jamais on applique le volet « Objectif emploi ». Récemment, un regroupement de près de 600 professionnels a d'ailleurs écrit au ministre François Blais pour s'en plaindre, disant que ça va créer plus de pauvreté et de gaspillage de fonds publics. Ce sera un autre gros dossier à suivre à l'ADDS QM dans les prochains mois.

Ça prend un  
Revenu Social





### INFO-LOI



Par  
*Christian  
Loupret*

En octobre 2014, madame dépose un rapport médical pour pouvoir se faire reconnaître une contrainte sévère à l'emploi (CSE). Le ministère lui reconnaît une contrainte temporaire à l'emploi (CTE) pour une durée de six mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le 15 février 2015, la dame conteste cette décision de lui reconnaître des CTE pour six mois. Dans une décision prise le 18 avril 2017<sup>1</sup>, le service de révision accorde des CSE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Ce qui fait que, dans le concret, cette personne a vécu pendant 30 mois avec un manque d'argent en moyenne de 191 \$/ mois. Voici un extrait de l'article de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles :

**115.** La demande de révision doit être traitée avec diligence et la décision en révision doit être rendue dans les 30 jours de la réception de la demande...  
On est loin du compte.

<sup>1</sup> Il n'y a pas d'erreurs de date, elles ont été vérifiées minutieusement.

### Autre cas

En février 2016, une demande de révision est déposée, pour faire suite à un avis de réclamation en date du 22 janvier 2016. Le 15 février 2016, madame reçoit un accusé de réception de sa demande de révision.

Le 18 mars 2017, la dame reçoit un relevé de compte. Elle passe en début d'avril à l'ADDS QM et téléphone au bureau de révision en leur disant qu'elle a eu un relevé de compte, mais qu'il n'y a pas eu encore de révision de faite. Le 26 avril 2017, madame reçoit un avis de décision, je cite : ``Nous avons étudié la demande en tenant compte des renseignements et des documents figurant dans votre dossier ainsi que des observations que vous avez faites lors de l'entrevue...`` La seule fois que madame leur a parlé c'est de notre bureau.

**117.** La décision en révision doit être écrite en termes clairs et concis, motivée et notifiée au demandeur avec la mention de son droit de la contester devant le Tribunal administratif du Québec.

### *Juin*

Réjeanne Bédard  
Yves Bédard  
Renaud Blais  
Yvan Blais  
Réjeanne Blanchet  
Hélène Cloutier  
Richard Duchesne  
Marie-Ève Duchesne  
Raymond-Yves Gariépy  
Suzanne Jobidon  
Rachel Lacasse  
Jean-Yves Labbé  
Thyphaine Leclerc-Sobry  
Martine Marois  
Marie-Josée Poitras  
Serge Roy  
Véronique Salmon  
Paule Thivierge  
Caroline Tremblay  
Patrick Tremblay

### JOYEUX ANNIVERSAIRE !

### *juillet*

Josée Carré  
Marie-Lise Castonguay  
Danielle Durette  
Robert Foisy  
Fernand Fréchette  
Marie-Josée Gagné  
Madone Landry  
Mélanie Laverdière  
France Lavoie  
Michel Leclerc  
Lily Lévesque  
Lorraine Mathieu  
Denise Pichette  
Lise Pichette-Lessard  
Gaétan Rouleau  
Carole Towner



### *août*

Claude Allard  
Jean-Claude Bellefeuille  
Hélène Bourque  
Serge-Emmanuel Corneau  
Renée Dubeau  
France Langevin  
Hélène Langlois  
André Limoges  
Christian Loupret  
Louise Plourde  
Denis Poisson  
Clovis Simard  
Bernard St-Onge

**Aide sociale: Québec a sous-estimé l'impact des coupes**  
**Par Tommy Chouinard**  
Paru dans *La Presse* le 03 mai 2017

(QUÉBEC) Le gouvernement Couillard a sous-estimé l'impact de ses coupes à l'aide sociale réalisées au printemps 2015. Plus de prestataires que prévu sont touchés par le resserrement des règles, révèlent des données diffusées dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Assemblée nationale.

**Survol.**

### **LES « VOYAGEURS » ÉCOPENT**

Trois fois plus de prestataires que prévu ont perdu l'admissibilité à l'aide sociale parce qu'ils se sont absentés du Québec pour plus de 15 jours cumulatifs ou pour plus de 7 jours consécutifs dans le même mois. Avant la réforme de 2015, un prestataire pouvait séjourner jusqu'à un mois à l'extérieur de la province. Ainsi, 1396 personnes ont perdu leur admissibilité entre le 1er avril 2016 et le 31 janvier dernier, donc durant 10 des 12 mois de la dernière année financière, selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Québec prévoyait seulement 460 personnes par année. Étrangement, le gouvernement dit avoir fait des économies de 572 000 \$ durant la période concernée, alors qu'il prévoyait 1,8 million annuellement, avec trois fois moins de personnes touchées.

### **PLUS DE CAS DE REVENUS NON DÉCLARÉS**

Québec pénalise davantage les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne déclarent pas tous leurs revenus de travail avec diligence. Avant 2015, les contrevenants devaient rembourser la somme des revenus qui excède l'exemption de 200 \$ par mois. Dorénavant, ils doivent également retourner la valeur de l'exemption. Québec estimait que près de 5000 prestataires n'avaient pas déclaré tous leurs revenus en 2013-2014. Or, 6115 ménages ont été touchés par la mesure entre le 1er avril 2016 et le 31 janvier dernier. Les économies pour l'État dépassent les attentes : 1,8 million, au lieu de 1 million.

### **MOINS DE PERSONNES EN DÉSINTOXICATION**

Québec a réduit l'aide financière versée aux prestataires qui séjournent dans un centre de désintoxication afin de régler un problème de dépendance. Le chèque est passé de 746 \$ à 200 \$ par mois. Un bénéficiaire ayant un logement peut toutefois toucher jusqu'à un maximum de 616 \$, le gouvernement voulant éviter qu'il ne le perde pendant son séjour dans un centre. Québec a justifié la coupe en disant que le gîte et le couvert sont payés par l'État et que les bénéficiaires de l'aide sociale hébergés n'ont pas besoin d'une pleine prestation. Résultat : moins de bénéficiaires suivent une thérapie dans ces centres depuis que le gouvernement a réduit la prestation. En 2013-2014, avant la réforme, 6479 bénéficiaires de l'aide sociale avaient séjourné dans un centre de désintoxication. Il y en avait 4929 qui avaient fait de même entre le 1er avril 2016 et le 31 janvier dernier. Il faut s'attendre à ce que ce soit environ 5800 pour toute l'année. Après 10 mois, les économies ont déjà atteint la cible annuelle attendue par le gouvernement : 6 millions.

**(Suite page 6)**

**(Suite)**  
**Aide sociale: Québec a sous-estimé l'impact des coupes**

**PLUS DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS**

La valeur d'une maison n'était plus prise en compte dans le calcul de la prestation depuis 2007. Avec la réforme de 2015, au-delà de 142 000 \$ ou de 203 000 \$ selon la catégorie de prestataires, la valeur de la maison a un impact sur le montant du chèque. Au total, 431 ménages pourraient être visés, disait Québec en 2015. Ce sont plutôt 636 ménages qui ont été touchés entre le 1er avril et le 31 janvier dernier. Les économies pour l'État sont de 897 000 \$ au lieu des 2,2 millions anticipés, une différence étonnante dans les circonstances.

**LA LOCATION DE CHAMBRES DANS LA LIGNE DE MIRE**

Depuis 2015, Québec tient compte des revenus que tire un prestataire en louant deux chambres ou plus. C'était trois ou plus auparavant. De plus, la somme mensuelle comptabilisée aux fins du calcul de la prestation est passée de 85 \$ à 125 \$ par personne. Québec estimait qu'il récupérerait ainsi 5,4 millions auprès de 4200 ménages. Ce fut 2,5 millions auprès de 3147 ménages entre le 1er avril 2016 et le 31 janvier dernier. C'est la seule mesure qui touche moins de prestataires que prévu.

**Reconsidérez votre loi, mr. Blais**

Par Sarah Pham Thi Desmarteau, Dany Lamothe, Lucie Boucher et Isabelle Lemire-Renaud, médecins résidents en psychiatrie, par Joëlle Hassoun, Mathieur Tittley, Gilles Chagnon et Daniel Boleira-Guimaraes, médecins psychiatres au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et par Isabelle Leblanc, médecin de famille et présidente du regroupement des Médecins québécois pour le régime public

Paru dans *La Presse* le 07 mai 2017

Nous demandons au ministre Blais de reconsidérer la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, ne serait-ce qu'en regard des conséquences psychosociales et médicales qu'elle engendrera.

En tant que professionnels de la santé, nous sommes très préoccupés par la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi (projet de loi 70) adoptée le 10 novembre dernier. Une loi qui vise, par son programme Objectif emploi, à engager les prestataires de l'aide sociale à aller vers le travail.

Nul ne peut être contre la vertu, évidemment. Travaillant dans le domaine de la santé, nous sommes d'accord avec l'idée du ministre Blais d'aider les personnes plus démunies à se sentir valorisées en participant activement à notre société et à notre économie.

Mais sur le terrain, la situation est nettement plus complexe que le laisse paraître la loi. Des personnes bénéficiant de l'aide sociale qui ne participeraient pas de façon jugée satisfaisante au programme voient leur chèque mensuel de base (628 \$, actuellement) réduit à 404 \$. Cela place ces personnes, d'emblée, en position de malsaine précarité. Car pour qu'une personne trouve du travail, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté et de la motivation.

Le gouvernement devrait assurer minimalement de répondre aux besoins de base des personnes concernées. Nous accueillons des individus à l'urgence qui n'ont pas suffisamment d'argent pour manger trois fois par jour, pour avoir un logement adéquat et pour payer la franchise de l'assurance médicaments de la RAMQ. Nous avons alors à les traiter, car cette fragilité sociale les précipite dans la maladie physique ou psychiatrique.

Malgré les arguments du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale sur la souplesse et l'adéquation du texte, nous sommes plus qu'inquiets car les critères d'ajustement ne sont pas vraiment détaillés dans la loi. Et en raison de leur nature réglementaire, ils pourraient faire l'objet de modifications à tout moment.

Il est écrit que les bénéficiaires seraient accompagnés tout au long de leurs démarches d'obtention d'un emploi. Mais en pratique, nous référons nos patients à des services sociaux et communautaires déjà en nombre insuffisant, qui sont débordés et à bout de souffle. En ces temps de restrictions budgétaires, il manquera de professionnels pour accompagner efficacement tous les participants du programme Objectif emploi. Nous pensons donc qu'il serait d'abord nécessaire de consolider les effectifs des services communautaires et de première ligne.

Considérant enfin les difficultés persistantes d'accès à un médecin dans les CSSS, nous pouvons malheureusement anticiper l'accumulation de rendez-vous à teneur médico-administrative, nouveau facteur qui éloignera encore davantage la population québécoise d'une prise en charge de ses besoins cliniques réels.

Le gouvernement prévoit une économie de 50 millions \$. Selon nous, les conséquences de la pauvreté aggravée par cette loi (dont l'augmentation de la suicidalité, ce qui serait un véritable recul pour le Québec) coûteront cher à la communauté citoyenne, beaucoup plus cher que les sommes économisées. Contraindre à l'indigence des personnes déjà précarisées ne peut qu'augmenter leur détresse psychologique et son coût en soins d'urgence répétés encore et encore.

Notre société construite solidaire n'y résisterait pas.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé humblement au ministre Blais de reconsidérer la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, ne serait-ce qu'en regard des conséquences psychosociales et médicales qu'elle engendrera.

**Signé.e.s par 573 autres professionnel.les de la santé : infirmier.e.s, travailleurs et travailleuses sociaux, éducateurs et éducatrices spécialisé.e.s, préposé.e.s aux bénéficiaires, entre autres**

## Augmentation du salaire minimum Gouverner par la peur

Par Mélanie Gauvin et Virginie Larivière, co-porte-parole de la campagne 5-10-15

*(le 1<sup>er</sup> mai 2017) Le salaire minimum est passé de 10,75\$ à 11,25\$ l'heure. Cette augmentation de 50¢, la plus élevée depuis 2010, démontre que la pression populaire peut faire bouger le gouvernement. Pourtant, il refuse toujours d'atteindre prochainement les 15\$ l'heure réclamés par la majorité de la population. Le gouvernement utilise la peur de pertes d'emplois pour justifier son mépris envers un million de personnes à bas salaire.*

Nous, membres de la campagne 5-10-15, tenons à rétablir les faits sur les impacts potentiels d'un passage rapide au salaire minimum à 15\$ l'heure.

### **Pertes d'emplois : pas de « bombe atomique » selon les études !**

Plusieurs études récentes sur les conséquences d'une hausse du salaire minimum à 15\$ l'heure rassurent grandement. D'abord, une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques arrive à des conclusions beaucoup plus modestes que celles du professeur Pierre Fortin, tout en reprenant sa méthodologie. On évalue en effet qu'entre 6 000 et 20 000 emplois seraient à risque.

Une deuxième étude, commandée par le Conseil du patronat du Québec, se basant sur un modèle d'équilibre général, prévoit entre 2000 et 13000 emplois perdus. Il faut aussi prendre en considération que le revenu de près d'un million de travailleuses et travailleurs serait relevé, rehaussant d'autant leur qualité de vie.

### **Les avantages des 15\$ l'heure**

Aux études théoriques s'ajoutent les expériences concrètes d'augmentations importantes du salaire minimum ayant déjà eu lieu. Au Québec, le salaire minimum a augmenté de 1,50 \$ entre 2007 et 2010. Il s'agit de l'augmentation la plus importante et la plus rapide de l'histoire du Québec. Dans la foulée, l'Institut de la statistique du Québec a observé... une croissance de l'emploi au salaire minimum ou légèrement au-dessus!

L'impact positif du salaire minimum sur l'économie va de soi : l'augmentation salariale des entreprises est compensée par l'augmentation du pouvoir d'achat d'une bonne partie de leur clientèle. Rappelons que 70% des emplois au salaire minimum se retrouvent dans le secteur des services, principalement dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail.

Malgré ces études récentes provenant de divers horizons, les histoires de peur entourant le salaire minimum à 15\$ sont toujours bien présentes. Dans un contexte où le recrutement de la main-d'œuvre est difficile, où le taux de chômage et le nombre de personnes assistées sociales sont au niveau le plus bas des 40 dernières années, le gouvernement devrait cesser de gouverner par la peur.

Il est temps d'être visionnaire et de valoriser le travail par un salaire décent. L'ensemble de la société en profiterait.

---

Pour en savoir plus : Ce qu'il nous en coûte de tolérer un salaire minimum trop bas :  
<http://iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-minimum2>



## Vivre avec le salaire minimum : la parole est aux travailleurEs !

Par le Collectif pour un Québec sans pauvreté

L'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec mène, depuis janvier, un projet de recherche sur les conditions de vie des personnes rémunérées sous la barre des 15 \$ l'heure. Le but est de mieux cerner, à partir d'entrevues, les difficultés du quotidien propres à la situation des travailleuses et travailleurs à bas salaire.

Est-ce qu'on parvient à couvrir ses besoins de base quand on gagne le salaire minimum ou même un peu plus ? Arrive-t-on à boucler son budget ? Si on n'y arrive pas, quelles sont les stratégies qui permettent de se rendre jusqu'à la prochaine paie ? En quoi la vie serait-elle différente si le gouvernement augmentait significativement le salaire minimum ? Ce sont là quelques-unes des questions posées pendant les entrevues.

Si ma fille était pas là, je serais même pas capable d'arriver, je serais même pas capable de faire l'épicerie. [...] Le travail me permettrait juste de payer mes factures [...]. Si j'ai besoin de médicaments, si j'ai besoin de vêtements, c'est toute elle qui [paye].

Martine, *préposée à la caisse dans un dépanneur*

J'ai jamais été capable d'offrir aucun voyage à ma fille, j'aurais aimé ça qu'on voyage [...]. [Je suis] pas capable de mettre de l'argent de côté [...] Quand je vais prendre ma retraite, j'ai aucun argent. Je paye mes trucs, et il reste quoi? une dizaine de piastres, vingt piastres à aller jusqu'à mon autre paye parce que j'ai pas assez.

Martine, *préposée à la caisse dans un dépanneur*

Quand tu rentres au travail, à 15 \$ de l'heure [...], tu l'sais qu'à fin de ta journée t'as gagné ta journée pis t'es pas obligé de t'ramasser le soir- même à la banque alimentaire parce que t'as pas rien à manger. Tu peux dire « bin là j'ai assez », j'peux aller à l'épicerie m'acheter un extra ce soir. Parce que j'suis content de ma journée, m'a m'offrir un extra.

Dominique, *magasinier dans un entrepôt*

Quand j'ai l'opportunité, j'essaie de travailler un peu plus même si je sais que ça me brûle. [...] Il faudrait probablement que je prenne un autre travail, mais encore là ce serait ma santé qui serait mise en péril.

Gabrielle, *étudiante et barmaid*

Je fais 31 heures en ce moment pis j'ai un autre 10 heures [dans un autre emploi]. Ça fait que j'travaille 6 jours sur 7, ça peut te donner une idée, ça fait un an et demi que j'ai pas de fin de semaine.

Simon, *commis caissier*



## Quiz sur les paradis fiscaux

Par ATTAC Québec

- 1- Combien d'argent canadiens ont été investi en 2014 au Barbade en 2014?  
A) 71 millions  
B) 100 milliards  
C) 71 milliards
  
- 2- Vrai ou faux  
Il est toujours illégal de placer son argent dans les paradis fiscaux?
  
- 3- Vrai ou faux  
Les paradis fiscaux ont au moins l'avantage de générer une activité économique dans des pays en général défavorisés?
  
- 4- Au Delaware, le Corporation Trust Center, situé au 1209 Orange Street, un petit édifice d'un étage sert d'adresse légale à combien d'entreprises?  
A) 285  
B) 2850  
C) 285 000
  
- 5- Vrai ou faux  
Le secret bancaire dans les paradis fiscaux est impénétrable?
  
- 6- Vrai ou faux  
Face à la compétition engendrée par le recours aux paradis fiscaux, les États tendent à diminuer le taux d'imposition des grandes fortunes et des entreprises?
  
- 7- Vrai ou faux  
Les banques ne sont que des intermédiaires et ne bénéficient pas des paradis fiscaux?
  
- 8- Vrai ou faux  
Les gouvernements ne peuvent rien contre les paradis fiscaux?
  
- 9- Vrai ou faux  
Les paradis fiscaux n'ont qu'un impact minime sur la population en général?
  
- 10- Vrai ou faux.  
En 2015, les entreprises canadiennes détenaient près de 200 milliards \$ dans différents paradis fiscaux?



(Réponses à la page 13)



## Vive la semaine de la dignité Par Monique Toutant

Allô tout le monde ! Comme vous le savez du 8 au 12 mai c'était la semaine de la dignité des personnes assistées sociales. Nous avons eu une très belle semaine. Le mercredi 10 mai nous sommes parti.e.s tôt le matin pour Montréal. À bord de l'autobus, il y avait plusieurs personnes qui provenaient de groupes de personnes assistées sociales de Québec, Charlesbourg, Lévis et Lotbinière, de même que des personnes de groupes alliés. Lorsque nous sommes arrivé.e.s, nous avons eu un bel accueil. Il y avait plus de 200 personnes qui attendaient. Nous avons pu faire le tour des kiosques des organismes de Montréal. Étant membre du Comité lutte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), responsable de la semaine de la dignité, j'étais du groupe des cinq animateurs et animatrices. Nous avons transformé Fort Boyard en Fort Couillard. Nous avons rencontré le « père fourreur » et ses belles promesses. Nous avons présenté cinq situations différentes d'aide sociale. Toutes les demandes ont été refusées. Le public en a profité pour huer les injustices. La pièce s'est terminée par la démolition du Fort Couillard (pinata) à l'intérieur duquel il y avait un chèque de 1460\$, qui correspond au montant mensuel du revenu social. Ce moment a été apprécié car les personnes ont pu se défouler. Ensuite, j'ai invité les gens à venir manifester. Surprise ! Plusieurs personnes nous attendaient déjà à l'extérieur. Au total, plus de 400 personnes ont marché ensemble à la manifestation. Une marche très animée, slogans et musique étaient au rendez-vous. Nous sommes revenu.e.s fatigué.e.s mais tous et toutes satisfait.e.s de ce beau moment.

Pour compléter la semaine, le lendemain dans nos locaux, nous avons fait la fête pour souligner la 44e semaine de la dignité des personnes assistées sociales : jeux et animation étaient au rendez-vous. Nous avons fêté avec nos ami.e.s de l'ADDS Rive-Sud et de Rose du Nord. Une fête comme cela pour terminer la semaine ça se prend bien! Merci aux personnes des trois groupes d'avoir souligné ce moment.



## NOUVELLE DE DERNIÈRE MINUTE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DU PL70

Tout juste avant d'imprimer la présente parution du journal La Riposte, le ministre François Blais faisait une conférence de presse pour annoncer la sortie prochaine de la réglementation du PL70. Voici un extrait du communiqué de presse du gouvernement:

### **Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles— Québec présente le Programme objectif emploi**

QUÉBEC, le 28 juin 2017 /CNW Telbec/ - Le gouvernement du Québec prépubliera à la *Gazette officielle du Québec* du 12 juillet 2017, le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Ce projet de règlement vise notamment la mise en œuvre du Programme objectif emploi. La période de consultation suivant la prépublication sera prolongée. Elle sera de 60 jours afin de laisser suffisamment de temps à l'ensemble des partenaires pour analyser les dispositions du projet de règlement.

(...)

La participation au Programme objectif emploi sera obligatoire. Ce programme est destiné aux personnes qui sont admissibles pour une première fois au Programme d'aide sociale, qu'elles soient près du marché du travail ou qu'elles nécessitent un accompagnement pour s'en rapprocher. Il permettra une prise en charge adaptée à leurs besoins. Trois types d'intervention sont prévus, soit la recherche active d'emploi, le développement des compétences ou le développement des habiletés sociales. Chaque participant bénéficiera d'une bonification de sa prestation, pouvant aller jusqu'à 260 \$ en fonction du type d'intervention qui sera déterminé en collaboration avec un agent d'aide à l'emploi.

Dans le but d'accompagner efficacement les participants de moins de 35 ans, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec ont signé, en avril 2016, une entente-cadre qui prévoit un financement minimal de 47,3 millions de dollars annuellement, et ce, jusqu'en 2021. Cette entente précise notamment que le Ministère dirigera prioritairement les jeunes de moins de 35 ans vers les carrefours jeunesse-emploi, notamment dans les situations où un jeune n'aurait pas établi de choix professionnel, présenterait des difficultés dans sa recherche d'emploi ou des difficultés d'insertion professionnelle ou de maintien en emploi nécessitant le développement d'habiletés sociales.

(...)

Évidemment, nous vous tiendrons au courant des enjeux et des luttes à venir concernant ce projet de loi odieux.

## Réponses du quiz sur les paradis fiscaux de la page 10

1- C

2- **Faux.** Les gouvernements ont mis en place les échappatoires fiscales dont profitent les plus riches. On parle alors d'évitement fiscal (par opposition à évasion fiscale qui elle demeure illégale).

3- **Faux.** Les compagnies enregistrées dans les paradis fiscaux se contentent bien souvent d'une boîte postale et aucune activité administrative ne s'y déroule. Par ailleurs, plusieurs paradis fiscaux sont dans des pays riches : Suisse, Luxembourg, l'État du Delaware USA. Un petit édifice d'un seul étage au Delaware sert d'adresse légale pour 285 000 entreprises.

4- C

5- **Faux.** Il l'a longtemps été. Mais une série de fuites (Wikileaks, Swissleaks, Panama Papers) l'ont grandement compromis. Sous la présidence d'Obama, les États-unis ont attaqué le secret bancaire par le FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) qui oblige les banques liées par cet accord à communiquer tous les comptes détenus par des citoyens américains. Les gouvernements peuvent agir pour éliminer le secret bancaire.

6- **Vrai.** Au Québec le taux cumulé d'imposition des entreprises est passé de 51% en 1981, à 26% en 2016. En outre, le salaire des particuliers est imposé à 100% alors que les gains en capitaux ne sont imposés qu'à 50%. Conséquemment, en 2014-2015, les particuliers ont contribué à 48% au budget de l'État, alors que la contribution des entreprises s'est limitée à 14%.

7- **Faux.** Elles les utilisent pour réduire leurs impôts. En 2014, la Banque Royale du Canada a été accusée de transactions illégales. Elle a dû verser 35 millions \$ US à un organisme réglementaire américain, pour avoir orchestré un stratagème de vente fictive de produits dérivés dans ses filiales offshores des Bahamas, des îles Caïmans et du Luxembourg, dans le but de faire des économies d'impôts au Canada.

8- **Faux.** De nombreuses mesures peuvent être prises par les gouvernements afin de contrer l'évitement fiscal. Au nombre de celles-ci figurent notamment l'embauche de vérificateurs supplémentaires pour enquêter sur le recours au paradis fiscaux, la fin des accords visant la non double imposition avec les paradis fiscaux et le resserrement des règles auxquelles sont assujetties les institutions financières.

9- **Faux.** Les manques à gagner en impôt conduisent à des politiques d'austérité. Selon l'Institut de Recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), les compressions budgétaires dans les services publics faisant suite à l'élection du gouvernement Couillard, sont évaluées à 4 milliards \$, et ont des conséquences directes dans plus de 15 secteurs différents.

10- **Vrai.** Selon statistique Canada, en 2015, 199 milliards \$ étaient placés par les entreprises canadiennes dans les 10 principaux paradis fiscaux.





# NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

## Journée internationale des femmes

En plus de participer à l'organisation de l'action de visibilité du **8 mars**, 5 femmes de l'ADDS étaient présentes. Le matin de bonne heure, un déploiement de bannière a été fait dans le but de dénoncer les violences faites aux femmes, tant économique que physique et psychologique. Par la suite, nous avons distribué des tracts et crié des slogans aux coins de la rue Dochester et du boulevard Charest. Plus d'une cinquantaine de femmes étaient au rendez-vous. Le **12 mars**, 2 personnes ont participé au brunch et à la marche de la journée internationale des femmes.



## Inauguration des travaux de rénovation du 301 Carillon

Le **3 avril**, 8 personnes ont participé au 5 à 7 organisé par le Comité de citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur pour inaugurer la fin des rénovations du rez-de-chaussée de la maison où sont les locaux de l'ADDS. Le but des travaux a été de rendre accessible le premier étage aux personnes à mobilité réduite. Depuis, des nouveaux locataires occupent deux locaux. C'est le RÉPAC 03-12!



## Formation sur le financement des organismes en défense collective des droits

Le **11 avril** dans la journée, 7 personnes ont participé à une formation qui expliquait le financement des groupes d'action communautaire autonome, plus particulièrement les groupes en défense collective des droits comme l'ADDS.



## Visionnement du film: *Moi, Daniel Blake*

Le **11 avril**, lors d'un 5 à 7 nous avons visionné le film: *Moi, Daniel Blake* qui présente les mésaventures d'un homme et d'une femme en Angleterre qui reçoivent de la sécurité sociale (aide sociale). Cette réalité ressemble beaucoup à celle vécue ici au Québec. Une discussion et de la pizza ont terminé cette soirée. 9 personnes étaient au rendez-vous.

## Action post-budgétaire

Le **4 avril**, 6 personnes de l'ADDS ont participé au rassemblement en face de l'hôtel Delta afin de dénoncer le nouveau budget proposé par le gouvernement de Philippe Couillard. Le Comité lutte avait préparé un témoignage pour dénoncer la réalité des personnes assistées sociales. Ce rassemblement était organisé par la Coalition justice sociale. L'ADDS a participé à l'organisation de cet événement.



## Formation: *L'ÉPA une pratique d'avenir*

Le **13 avril**, nous étions 5 militant.e.s à participer à la tournée du RÉPAC qui présentait une formation sur l'éducation populaire autonome (ÉPA). Un bref retour dans le passé nous a permis d'imaginer les pratiques de l'ÉPA dans l'avenir.

### Printemps des alternatives

L'ADDS QM a tenu un kiosque le **22 avril** afin de présenter ses alternatives pour atteindre la justice sociale. Cet événement est organisé par le forum social régional de Québec. Plusieurs organismes étaient présents. Le *Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec* est venu présenter sa proposition d'un revenu social.



### Journée des locataires à Québec et 24 heures féministes

Le **24 avril**, 8 militant.e.s ont participé à une marche organisée par le RCLALQ intitulée *La Régie du logement : Assez du deux poids deux mesures !* Cette marche voulait aussi avec la CRMMF commémorer la tragédie au Bangladesh du Rana Plaza, car partout dans le monde, le 24 avril, des groupes de femmes organisaient des actions pour cette commémoration.

### Marche du 1er mai

Malgré la pluie abondante, 7 militant.e.s ont sillonné les rues de Québec pour participer avec plus d'une centaine de personnes à une manifestation qui exigeait une hausse du salaire minimum à 15\$ l'heure de même que des revenus décents pour tous et toutes.



### Formation sur les rapports égalitaires

Le **27 avril**, l'ADDS et Rose du Nord ont organisé une formation sur les rapports égalitaires afin d'essayer d'améliorer et de partager le pouvoir entre les différentes personnes d'un même groupe, tant salarié.e. que participant.e. 8 militant.e. ont participé.



### Semaine de la dignité des personnes assistées sociales

Les **10 et 11 mai** nous avons participé à des événements qui soulignaient la 44e semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec. 11 militant.e.s ont participé. Pour plus de détails voir l'article à la page 11.

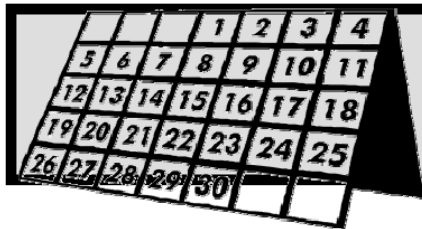


### Saint-Sauveur en fleurs

Comme à chaque année, l'ADDS QM organise avec le Comité de citoyens et de citoyennes du quartier St-Sauveur et avec l'Ouvre-Boîte du Quartier une importante activité d'autofinancement. Nous récoltons des sous par la vente de fleurs et de fines herbes et par la vente de hot-dog et d'autres denrées. Depuis 2 ans, nous atteignons des records de vente ! Cette activité a eu lieu le **27 mai**.







# CALENDRIER

Juin 2017

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29 mai  13h30 Comité loi	30 mai	31 mai	1 <u>9h30</u> Comité finances	2	3
5	6  <u>16h à 18h</u> Événement du RÉPAC : <i>Turbulences sociales</i>	7	8 <u>9h30</u> Comité femmes	9	10
12	13 <u>9h30</u> Comité organisateur	14	15	16	17
19	20  <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	21 <u>9h30 à 16h45</u> Assemblée générale annuelle et Assemblée générale extraordinaire	22	23	24
26	27	28	29	30	Prochains ateliers aide sociale: 11 juillet et 15 août à 13h30
<p>À partir du 26 juin jusqu'au 15 septembre, l'ADDS QM sera ouvert du lundi au jeudi de 9h à 16h30</p>					

## Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*